

Passion pêche

en Lozère,
Naturellement !



lozere-tourisme.com
lozerepeche.com


lozère
TOURISME

Passion Pêche en Lozère

© Thibaut Vargoz

Sommaire

L'organisation de la pêche en Lozère

Les missions de la Fédération de pêche	p. 3
Les AAPPMA, magasins et vendeurs de cartes	p. 4-5-6
Pratiques responsables	p. 7

La pêche en rivière

Les rivières en 1 ^{re} catégorie	p. 8
Carte, Lozère pays des sources	p. 9
Les parcours « no kill »	p. 10-11
Où trouver des infos pêche ?	p. 12

Carnet réglementaire 2024 - détachable p. I-VIII

La pêche en lac

Lacs de montagne	p. 13-14-15-16
------------------------	----------------

Le Tourisme Pêche

Les étangs, le top pour débuter	p. 17
La pêche : un jeu d'enfant !	p. 18
Les animations au fil de l'eau	p. 19
Suivez le guide de pêche	p. 20-21
Trouvez votre hébergement ou séjour	p. 22

Edito, le mot du Président

La Lozère pays des sources est un territoire de pêche. Ruisseaux, rivières et lacs sont notre fierté et notre patrimoine.

La Fédération de pêche a le devoir de faire perdurer ce loisir qui est un élément culturel de la ruralité au même titre que la chasse. Les changements climatiques sont au cœur de nos préoccupations et plus que jamais le pêcheur se doit d'être une sentinelle de l'environnement et de nos milieux aquatiques. La ressource en eau est un défi majeur pour les années à venir, il faut apprendre à la partager mais surtout la préserver pour ne pas perdre définitivement notre trésor halieutique présent depuis des millénaires.

Enfin, vous pouvez compter sur mon engagement pour défendre les intérêts des pêcheurs, des différents types de pêche dans une fédération ouverte à tous grâce à nos AAPPMA.

Une belle saison au bord de l'eau.

Pierre VLAHOVITCH

Président de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Lozère

Cette brochure a été réalisée entre Lozère Tourisme, la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'association de la Compagnie des guides de pêche de Lozère et les Offices de Tourisme du département.

La réglementation signalée dans cette brochure se base sur l'arrêté préfectoral 2024 relatif à l'exercice de la pêche en Lozère. Réglementation complète à retrouver dans le livret détachable et sur le site www.lozerepeche.com



La Fédération de pêche



© Rémi Flament - Lozère Tourisme

Elle a pour mission la protection du milieu aquatique à l'échelle départementale. Elle travaille avec les 16 AAPPMA* de Lozère (*voir p. 4 à 6). Pour satisfaire à la loi pêche de 1984 et la loi sur l'eau de 2006, entre 12 et 17 employés travaillent dans les services de surveillance, d'animation, de pisciculture, des services administratifs ainsi qu'au pôle environnemental.

Missions principales

- > Protéger et mettre en valeur le domaine piscicole
- > Développer la pêche amateur
- > Promouvoir la pratique loisir de la pêche
- > Coordonner les actions des AAPPMA
- > Définir les orientations de gestion des ressources piscicoles
- > Gérer les droits de pêche (via les AAPPMA)
- > Effectuer les opérations de mise en valeur piscicole (alevinages, réserves...)

Pôle environnemental, apprendre et protéger le milieu aquatique, diagnostics, interventions travaux et aménagements. utrlozere@wanadoo.fr

Fédération de Pêche de la Lozère



La Fédération de pêche collabore avec de nombreux partenaires pour le développement du loisir pêche durable et la protection du milieu aquatique :

Région Occitanie, Conseil départemental de la Lozère, Entente Vallée du Lot, Comité Départemental du Tourisme de la Lozère, Offices de Tourisme de Lozère, Association Régionale pour la Pêche en Occitanie (ARPO), DDT48, réseau Natura 2000, Parc National des Cévennes, Parc Naturel Régional de l'Aubrac, EPLEFPA de la Lozère, Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, Fédération des chasseurs 48 et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), Compagnie des Guides de Pêche de Lozère, EDF, ENEDIS, RTE, Etablissement public Loire ...



Si vous êtes témoins d'une pollution, d'une mortalité de poissons importante ou d'un acte de braconnage, prenez contact sans plus attendre avec la fédération de pêche ou à défaut prévenez la Gendarmerie la plus proche !

Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

12, avenue Paulin-Daudé - 48000 Mende / 04 66 65 36 11 / info@lozerepeche.com

Les bureaux sont ouverts toute l'année du lundi au vendredi entre 9h et 17h



LigneAlerte

Les AAPPMA

Magasins et vendeurs de cartes de pêche

Besoin d'informations ? De matériel ? Ou tout simplement acheter une carte de pêche ? Ici, vous saurez où aller. En Lozère, il y a 16 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) réparties sur l'ensemble du territoire. Elles participent à la protection des milieux aquatiques (pollution, destruction zones sensibles...) et veillent au patrimoine piscicole (lutte contre le braconnage).





Fédération de pêche

12 avenue Paulin-Daudé, Mende
04 66 65 36 11, info@lozerepeche.com

AAPPMA Balsièges-Valdonnez

Président Pierre VLAHOVITCH
pierre.vlahovitch@wanadoo.fr

 **Alcêdo**, articles de pêche, Mende, 04 66 32 60 52

AAPPMA La Loutre chanacoise

Président : Philippe SABAT
loutrechanacoise48230@gmail.com
Retrouvez l'AAPPMA de Chanac – La Loutre chanacoise sur Facebook

 **Office de Tourisme**, Chanac, 04 66 48 29 28

AAPPMA 4 Rivières

Président Jean-Pierre LAGANNE
aappmaquatrerivieres@gmail.com

 **Office de Tourisme**, Pont-de-Montvert, 04 66 45 81 94

 **Camping Le pont du Tarn**, Florac, 04 66 45 18 26

 **Camping du Pré Morjal**, Ispagnac, 04 66 45 43 57

 **Le Bouchon Cévénol**, Florac, 04 66 45 08 41

 **Tuff's Adventure**, Florac, 04 66 45 25 74

 **Épicerie Vival**, Rue haute, Vialas, 04 66 41 05 56

AAPPMA La Canourgue

Président Sébastien OLIVIER
aappma.lacanourgue@gmail.com

 **Loisir sport détente**, La Canourgue, 04 66 45 40 68

AAPPMA Goulet Mont Lozère

Président Paul BLANC
pfblanc@wanadoo.fr

 **Hôtel La Remise**, Le Bleymard, 04 66 48 65 80

 **Restaurant Le Bargeton**, Cubières, 04 66 48 62 54

 **Hôtel restaurant L'Arbre à pain**, Altier, 04 66 46 81 05

AAPPMA Les Parfaits Pêcheurs de Grandrieu

Président Bernard BAYLE
bb.bayle@laposte.net

 **Hôtel restaurant Daudet**, Grandrieu, 04 66 48 04 40

 **Office de Tourisme Cœur Margeride**, Grandrieu, 04 66 46 34 51

 **Bar Le Cyrano**, Chambon-le-Château, 04 66 69 62 10

 **Épicerie La Poste**, Laroche, Chapeauroux, 04 66 46 43 11

 **Épicerie Orsoni**, Châteauneuf-de-Randon, 04 66 47 95 12

 **Office de Tourisme**, Châteauneuf-de-Randon, 04 66 47 99 52

AAPPMA La Gaule Cévenole

Président Cyril OLEWSKI
lagaulecevenole@gmail.com

 **Snack bar Le petite halte**, Le Collet de Dèze, 04 66 45 57 48

 **Tabac Buccholzner**, rue du 11 novembre 1918 Salles-du-Gardon

Ouvert du mardi au dimanche 8h/20h - Tél. 06 98 54 71 94

 **AAPPMA La Gaule Cévenole**, 7 impasse des jardins 30110 La Grand-Combe – Sur RDV 06 85 41 53 89

AAPPMA Amicale des pêcheurs langonnais

Président Éric MOULIN
aappma@peche-langogne.com

 **Office de Tourisme**, La Bastide-Puylaurent 04 66 46 12 83

 **Passion nature**, Patrick MERLE

16 avenue du Maréchal-Foch, Langogne, 04 66 69 35 41

LA SOIE DES SOURCES DE LOZÈRE

Il y a une quinzaine d'années, Michel Sandon a créé une entreprise familiale de **confection de soies naturelles**. Son savoir-faire est rare, seuls 5 artisans fabriquent encore des soies en France. **Un produit d'une grande qualité et aux nombreux atouts pour la pêche**. Ce fil ne nécessite pas d'entretien grâce à un procédé de fabrication protégé. Votre ligne sera sèche à la fin de la partie, de plus elle n'a pas de mémoire et pourra rester sur le moulinet d'une partie à l'autre. Cette soie naturelle est testée et approuvée par les guides.
www.soie-peche-mouche.com



9 AAPPMA La Gaule marvejolaise et chiracoise

Président Jean-Philippe ODDOUX
jean-philippe.oddoux@orange.fr

23 Auberge du Moulinet, Le Buisson, 04 66 32 17 40

Service disponible hors 12h >15h

3 Chez Tintin, articles de pêche
55 rue de la République, Marvejols, 04 66 32 36 33

10 AAPPMA Amicale des pêcheurs à la ligne de Mende

Président Sébastien CABANE
info.aappmamende@gmail.com

24 Office de Tourisme Mende, 04 66 94 00 23

25 Office de Tourisme, Bagnols-les-Bains, 04 66 47 61 13

26 Office de Tourisme, Rieutort-de-Randon, 04 66 32 71 84

4 Alcedo, articles de pêche
27 avenue Jean-Moulin, Mende, 04 66 32 60 52

11 AAPPMA La truite Meyrueis

Président Bernard JULIER
bernard.julier@gmail.com

27 Office de Tourisme, Meyrueis, 04 66 45 01 14

28 Office de Tourisme, Le Rozier, 05 65 60 02 42

12 AAPPMA Margeride-Aubrac

Président Patrick PLANUL
patrick@planul.fr

5 Aubrac Rando, Aumont-Aubrac, 04 66 31 33 12

29 Épicerie Astro marché, Nasbinals, 04 66 32 50 52

30 Café l'Occitan, Nasbinals, 04 66 32 98 35

31 Office de Tourisme, Aumont-Aubrac, 04 66 42 88 70

32 Office de Tourisme St-Chély-d'Apcher, 04 66 31 03 67

33 Office de Tourisme, Fournels, 04 66 45 31 42

34 Office de Tourisme, St-Alban-sur-Limagnole, 04 66 31 57 01

35 Épicerie, Serverette, 04 66 44 22 86

36 Office de Tourisme, Le Malzieu-Ville, 04 66 31 82 73

13 AAPPMA Sainte-Croix-Vallée-Française

Président Michel ANDRE
michel.andre48110@outlook.fr

37 Café globe, Ste-Croix-Vallée-Française, 04 66 44 08 37

14 AAPPMA Gorges du Tarn

Président Lucas ANSALDI
ansaldi.lucas33@gmail.com

38 Office du Tourisme Sainte-Énimie, 04 66 45 01 14

39 Office du Tourisme des Vignes, 04 66 48 80 90

40 La Boutique des Gorges du Tarn, Vignes, 04 66 45 48 07

15 AAPPMA Saint-Étienne-Vallée-Française

Président : Emmanuel JULLIAN
jullian.btp@gmail.com

16 AAPPMA Villefort

Président François MADERA
madfr48800@gmail.com

41 Hôtel restaurant, Altier, 04 66 46 81 05

42 Auberge du vieux Tilleul, Prénchères, 04 66 46 85 86

43 Accueil pêche Villefort, 04 66 69 10 65

44 Office de Tourisme, Villefort, 04 66 46 87 30

45 Camping du Lac, Villefort, 04 66 46 81 27



VENTE DES CARTES DE PECHÉ PAR INTERNET

Depuis cartedepeche.fr ou lozerepeche.com

Mais comme par le passé vous pouvez continuer à vous rendre chez votre dépositaire habituel ou au siège de la Fédération de pêche à Mende. Il vous délivrera dans les meilleures conditions votre carte de pêche.
En cas de conditions météorologiques particulières (sécheresse) n'oubliez pas de vous renseigner, avant tout achat, auprès de la Fédération.

Pratiques responsables



© Rémi Flament - Lozère Tourisme

Hameçon sans ardillon : l'avenir de la pêche en Lozère

Un geste simple à généraliser par tout pêcheur capturant des poissons en dessous de la taille légale. Pour relâcher dans de bonnes conditions les juvéniles, écrasez vos ardillons ! Un petit coup de pince à bec fin et le tour est joué.

À NOTER : en Lozère en 2025, la pratique de la pêche se fera sans ardillon !

La truite et l'ombre sont des poissons fragiles

Les bons réflexes pour limiter les mortalités accidentelles :

- Utilisez des hameçons sans ardillon
- Ferrez à la touche
- Utilisez des épuisettes à maille fine
- Manipulez le poisson les mains mouillées
- Ne serrez pas trop le poisson
- Ne gardez pas trop longtemps le poisson hors de l'eau

En tant que pêcheur, je suis adhérent d'une AAPPMA

- J'achète ma carte de pêche
- Je m'informe sur la réglementation
- Je participe à la vie associative
- Je respecte les droits d'usages et de passages
- Je signale les atteintes à l'environnement
- Je transmets aux jeunes générations et aux novices
- Je suis courtois avec les autres usagers et riverains
- Je pratique dans un esprit de loisir sportif
- J'apprécie la nature et admire tout ce qui m'entoure

Prélèvement ou pas ?

Que vous souhaitiez conserver votre prise, dans les limites réglementaires ou que vous décidiez de la gracier, dans tous les cas respectez la. Pour relâcher correctement un poisson, manipulez le avec délicatesse en veillant qu'il soit correctement oxygéné et apte à nager avant de le libérer.

Quelle que soit notre technique, nous pouvons faire autrement ... Prouvons le !!!

Eco gestes

Le réchauffement climatique se répercute sur la pêche. L'été, les poissons souffrent dans une eau plus chaude, moins oxygénée et un habitat limité par la baisse des niveaux des rivières et des lacs. Dans la vie quotidienne, au travail ou en vacances, limiter notre impact sur l'environnement et économiser les ressources naturelles, c'est participer à la protection des milieux aquatiques.

En période de sécheresse

Pêchez aux heures les plus fraîches. Évitez de stresser les poissons en milieu de journée. Et, si la situation devient critique, limitez votre pratique. Durant une forte canicule, la pratique du « No-kill » n'est plus recommandée. Au-delà d'une eau à 22° les chances de survie sont très faibles. Des interdictions exceptionnelles peuvent être prises. **Renseignez-vous.**

Respectez la nature, la pêche et les poissons :

- > Sauvegardez les géniteurs avant la 1^{re} reproduction
- > Limitez les prélèvements en poissons sauvages
- > Évitez de marcher dans l'eau
- > Empruntez les sentiers, respectez les clôtures et fermez les barrières
- > Ne laissez pas vos fils, plombs et autres déchets au bord de l'eau
- > Jouez le rôle de sentinelle des lacs et des rivières



Paysages et rivières sauvages

Avec 2 700 km de cours d'eau, la richesse hydrographique de la Lozère dévalant montagnes et vallées alimentent trois bassins versants vers la Loire, la Garonne, le Rhône et la Méditerranée. Dans un environnement encore préservé, les rivières sauvages classées 1^{re} catégorie parcourent tout le département. C'est un joyau unique en France et en Europe.

1 Le Lot

Il prend sa source et s'étire sur environ 95 km dans sa traversée de la Lozère, accessible, précoce et régulier, il est peuplé de truites fario sur l'ensemble de son linéaire. Des cyprinidés sont également présents sur son parcours aval.

2 Le Tarn

Ruisseau de plateau à sa source, il revêt ensuite pour l'essentiel de son cours un profil de Gorges creusées tout d'abord dans le granit puis le calcaire. La Mimente et le Tarnon lui apportent une dimension supplémentaire en aval de Florac. Les truites fario y sont nombreuses, accompagnées de cyprinidés d'eau vive à mi-parcours.

3 La Jonte

Rivière aux eaux cristallines, elle dévale dans de superbes Gorges avant de se jeter dans le Tarn. Elle abrite une très belle population de truites fario.

4 La Colagne

Elle naît sur le plateau du Roy et est marquée par la présence de deux retenues sur son cours amont (lac de Charpal et lac de Ganivet). Ruisseau de plateau, elle s'engage ensuite dans des gorges et reçoit l'apport d'affluents. Elle abrite une population importante de truites fario sur tout son cours, avant de se jeter dans le Lot.

5 Le Chapeauroux

Tout d'abord cours d'eau paisible, musardant en méandres multiples, il adopte ensuite un profil de gorges avant de se jeter dans l'Allier. Il possède une très belle population de truites fario. L'ombre commun présent également est protégé (pêche réglementée en no-kill).

6 L'Allier

Il naît à 1410 m d'altitude, au Moure de la Gardille, de sa source à la sortie du département, il abrite de belles truites fario et une population protégée d'ombres communs de souche (pêche de l'ombre réglementée en no-kill).

7 La Truyère

Elle coule sur le socle granitique de la Margeride, dotée de nombreux affluents, elle abrite une très belle population de truites fario.

8 L'Altier

Après avoir dévalé les pentes du Mont Lozère, il suit une vallée joliment encaissée dans le schiste avant de se jeter, après 30 km, dans le lac de Villefort. Il est peuplé de nombreuses truites fario.

9 Les Gardons cévenols

Les principaux sont le Gardon de Sainte-Croix, le Gardon de Saint-Germain, le Gardon de Mialet et le Gardon d'Alès. Ils sont alimentés par de nombreux ruisseaux caractéristiques du pays cévenol. Ils sont peuplés de truites fario et de cyprinidés d'eau vive sur leur partie aval.

10 Le Bès

Principal cours d'eau du plateau de l'Aubrac, il abrite une belle population de truite fario. Son profil de ruisseau de plateau se poursuit par des gorges escarpées sur son cours aval, avant de se jeter dans la retenue de Grandvals.



Les parcours no-kill

- Toutes techniques (Toc, Mouche et Leurres)
- Toc et Mouche
- Mouche seulement

🐟 Source des rivières principales :
Le Lot, le Tarn, Allier, Allier, Truyère, Le Bès.

Pratique de pêche

- 🚣 Pêche en embarcation
- 🐟 Handipêche



Les parcours "no kill"

Développés depuis de nombreuses années à l'initiative des AAPPMA locales, les parcours « no-kill » ont de nombreux atouts permettant au cheptel de poissons de se reproduire et donc de repeupler les rivières dont la population diminue pour de multiples facteurs (réchauffement de l'eau, pollution, prélèvements importants...). En Lozère, le "no-kill" représente plus de 44 kilomètres de rivières !

PARCOURS TOUTES TECHNIQUES

Toc, Mouche et Leurre

8 parcours (12 870m)



La pêche à la mouche, au toc et aux leurres est autorisée

> Hameçons simples sans ardillon uniquement

✗ Hameçons triples interdits

PARCOURS TOC ET MOUCHES

4 parcours (7 400 m)



> Pêche aux appâts naturels autorisée

✗ Pêche aux poissons maniés interdites

1 L'ALLIER/LANGOGNE

Longueur du parcours: 2200 m

2 LE LANGOUIROU/LANGOGNE

Longueur du parcours: 570 m

Réservé au - de 16 ans et + de 65 ans

3 LA COLAGNE/MARVEJOLS

Longueur du parcours: 3600 m

4 LE LOT/LE BLEYMARD

Longueur du parcours: 1400 m

5 LE LOT/MENDE

Longueur du parcours: 1150 m

6 LE LOT/BALSIÈGES

Longueur du parcours: 1500 m

8 LE CHASSEZAC/PREVENCHERES

Longueur du parcours: 950 m

9 LE CHASSEZAC/PREVENCHERES

Longueur du parcours: 1500 m

10 L'ALIGNON/PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours: 2000 m

11 LE CHAPEAUROUX/CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON

Longueur du parcours: 2300 m

12 LA TRUYÈRE/LE MALZIEU

Longueur du parcours: 2500 m

13 LE RU DE NASBINALS

NASBINALS - TRAVERSÉE DU VILLAGE

Longueur du parcours: 600 m

Réservé au - de 16 ans et + de 65 ans



En no-kill j'écrase l'ardillon de mon hameçon !

**PARCOURS MOUCHE SEULEMENT****21 parcours (24 120 m)****> Pêche à la mouche fouettée****✗ Pêche buldo interdite****14 LE TARN ET LA VÉRIÉ****LE PONT-DE-MONTVERT/SAINT-MAURICE-DE-VENTALON**

3700 m sur le Tarn, (du pont de Mas Camargue jusqu'au barrage de Caguefer). 1500 m sur la Vérié, (du hameau de Bellecoste jusqu'à la confluence avec le Tarn).

15 L'ALTIER/VILLEFORT

Longueur du parcours : 700 m

16 LE BÈS/LA CHALDETTE

Longueur du parcours : 800 m

17 LE BÈS/PONT DU GOURNIER

Longueur du parcours : 1360 m

18 LA BÉDAULE/FOURNELS

Longueur du parcours : 400 m

19 LA GOURDOUZE/VIALAS

Longueur du parcours : 600 m

20 LE BÉTHUZON/MEYRUEIS

Longueur du parcours : 400 m

21 LE LOT/BAGNOLS-LES-BAINS

Longueur du parcours : 1350 m

22 LE LOT/CHANAC/CHÂTEAU DE RESSOUCHES

Longueur du parcours : 1800 m

23 LE LOT ET LE BRAMONT/BALSIEGES

Longueur du parcours : 1300 m

24 LE RIEUTORD/VIALAS

Longueur du parcours : 1200 m

25 LA RIMEIZE/L'ÎLE DES BESSONS

Longueur du parcours : 1500 m

26 LA TRUYÈRE/SAINT-LÉGER-DU-MALZIEU

Longueur du parcours : 500 m

27 LE TARN/LE PONT-DE-MONTVERT

Longueur du parcours : 250 m

28 LE TARN/BÉDOUÉS

Longueur du parcours : 2200 m

29 LE TARNON/SAINT-LAURENT-DE-TRÈVES

Longueur du parcours : 1200 m

**30 LE TARN/LAVAL-DU-TARN
SAINT-ÉNIMIE/CHÂTEAU DE LA CAZE**

Longueur du parcours : 1500 m

**31 LE GARDON DE SAINTE-CROIX
SAINT- CROIX-VALLÉE-FRANÇAISE**

Longueur du parcours : 700 m

32 LE CHAPEAUROUX/SOULIS

Longueur du parcours : 1500 m

33 LE CHASSEZAC/PRÉVENCHÈRES

Longueur du parcours : 1050 m

34 LE BETHUZON/CHÂTEAU-DE-ROQUEDOLS

Longueur du parcours : 900 m

Les parcours avec remise à l'eau obligatoire des poissons est une « zone sanctuaire » soumise à une réglementation complémentaire. En Lozère, le pêcheur no-kill sera attentif à :

- > Tous les salmonidés capturés seront remis à l'eau avec grande précaution
- > L'ardillon des hameçons doit être écrasé
- > L'usage de l'épuisette est recommandé

Où trouver des infos pêche?

Bulletin infos pêche 48

Tous les mois, dans le cadre de la Filière Tourisme Pêche, la Compagnie des Guides édite un rapport détaillé sur les conditions de pêche du moment. Vous y trouverez :

- Les éclosions d'insectes et le comportement des poissons
- Les niveaux et températures des rivières et lacs
- L'état de fonctionnalité des zones de mise à l'eau pour embarcations
- Les conseils et petits trucs techniques du moment

Ce **bulletin, unique en France**, est disponible dans les Offices de Tourisme, les hébergeurs « Accueil Pêche » et chez nos détaillants de matériel, toujours prêts à vous renseigner !

Vous pouvez le consulter sur www.guides-de-peche.fr rubrique Actualités

S'équiper en Lozère dans l'un des magasins de matériel et articles de pêche :

AUBRAC RANDO – Magasin de pêche

3 avenue du Gévaudan, 48130 Aumont-Aubrac
www.aubrac-randonnee.com
04 66 31 33 12

La Soie des Sources de Lozère

7 rue Jules-Ferry, 48000 Badaroux
www.soie-peche-mouche.com
04 66 48 60 62

Chez Tintin – Chasse et pêche, coutellerie

55 rue de la République, 48100 Marvejols
Page Facebook "Chez Tintin"
04 66 32 36 33

Passion Nature – Pêche, coutellerie

16 avenue Maréchal-Foch, 48300 Langogne
www.coutellerie-peche-langogne.fr
04 66 69 35 41

ALCEDO – Chasse & pêche

27 avenue Jean-Moulin, 48000 Mende
alcedochassepeche.com
04 66 32 60 52



Un récupérateur de nylon usagé ?

Valentin Zak est le concepteur de cet ingénieux accessoire **made in Lozère**, alliant pêche et respect de l'environnement. Sa marque FLOWFISHER® propose une gamme d'accessoires responsables et durables pour les pêcheurs sportifs. Récemment lauréat de la bourse « Ils font rayonner la Lozère », il a pu bénéficier d'un soutien bienvenu pour le lancement de son projet.
www.flowfisher.com



Pêche en Lozère : règlement 2024



FÉDÉRATION DE LA LOZÈRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

12, avenue Paulin-Daudé - 48000 Mende
Tél. 33 (0) 4 66 65 36 11

www.lozerepeche.com - info@lozerepeche.com

Bureaux ouverts du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h

L'exercice de la pêche de loisir est encadré par le code de l'environnement et précisé à l'échelle départementale, par arrêté préfectoral annuel.

Consultable sur www.lozerepeche.com

Livret détachable

1ère catégorie

La quasi totalité des cours d'eau et plans d'eau du département sont classés 1ère catégorie piscicole, **salmonidés dominants**. La réglementation Lozère s'y applique, sauf cas particulier des zones limitrophes avec un autre département.

2ème catégorie

Seule la rivière « le Bès » dans la retenue du barrage de Grandval (Garabit) est classée 2ème catégorie piscicole, **cyprinidés dominants**. Dans la retenue de Grandval, la réglementation du Cantal s'applique à toutes les pêches.

Les grands lacs intérieurs de montagne

- Lac de Naussac
- Lac de Charpal
- Lac de Villefort

Une réglementation spécifique s'applique à chacun de ces lacs (*voir page VII*).

Domaine public

- Lacs de Naussac-Mas d'Armand
- Lacs de Villefort, Rachas, Pied de Borne, Roujanel, Puylaurent
- Lacs de Ganivet et du Moulinet

Domaine privé

Tous les autres cours d'eau et lacs



Périodes de pêche

	1ère catégorie Lozère	2ème catégorie Cantal - Grandval
Ouverture générale	Du 09 mars au 15 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Truite fario Cristivomer Ombres	Du 09 mars au 15 septembre	
Truite arc-en-ciel	Du 09 mars au 15 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Ombre commun	Du 18 mai au 15 septembre	
Brochet	Du 27 avril au 15 septembre	Du 01 janvier au 28 janvier Du 27 avril au 31 décembre
Sandre		Du 01 janvier au 10 mars Du 08 juin au 31 décembre
Black-bass		Du 01 janvier au 12 mai Du 06 juillet au 31 décembre
Autres poissons	Du 09 mars au 15 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Ecrevisse signal	Du 09 mars au 15 septembre	Du 01 janvier au 31 décembre
Grenouilles	Du 20 juillet au 15 septembre	Du 01 juin au 31 décembre

Pour les dates d'ouverture sur les lacs de Naussac, Charpal et Villefort, voir réglementations spécifiques sur les grands lacs intérieurs de montagne.

Heures légales

On peut pêcher, une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil, selon les horaires officiels de l'éphéméride au chef lieu du département.

Attention, pour ceux qui pêchent en bateau, pouvoir pêcher ne signifie pas pouvoir naviguer à la tombée de nuit.

Réserves temporaires

Sur la retenue de Grandval (2ème cat.), la réglementation du Cantal interdit toutes pêches **du 01 mars au 07 juin inclus**, sur les secteurs suivants :

- Le Bès de la limite 1ère/2ème cat. à la sortie du département
- La Truyère du viaduc de Garabit jusqu'à la passerelle de Chaliers



Le commerce, la vente et l'achat, de poissons d'eau douce issus de la pêche de loisir est un délit pénal à toute personne n'ayant pas qualité de pêcheur professionnel !

Protection des espèces

La pêche des espèces suivantes est **interdite** en Lozère

- ✗ Saumon atlantique
- ✗ Anguille
- ✗ Barbeau méridional
- ✗ Ecrevisse à pattes blanches (« française »)
- ✗ Grenouilles dans la zone cœur du Parc national des Cévennes

Autres mesures de protection

Pour préserver les **frayères à truites fario** ou ombres communs, la pêche en marchant dans l'eau est interdite sur :

- **La Jonte** en aval de sa résurgence du 09 mars au 12 avril
- **L'Allier** en aval du pont de Rogleton du 09 mars au 17 ai
- **Chapeauroux** en aval du pont Rodier du 09 mars au 17 mai

Pour préserver la population de **moules perlières**, la pêche en marchant dans l'eau est interdite toute l'année sur **La Rimeize**, du pont des moulins de Beauregard au pont du moulin de la Folle. La traversée du cours d'eau est autorisée.

Attention ✗ La pêche de l'**ombre** est en «no-kill» sur l'Allier et Chapeauroux.

Prélèvement interdit, toute capture doit être remise à l'eau.

Modes de pêche

Autorisées

• Dans les eaux de 1ère catégorie

1 ligne montée sur canne, tenue en main ou disposée à proximité du pêcheur, munie au maximum de 2 hameçons (simples ou triples) ou 3 mouches artificielles

• Dans les eaux de 2ème catégorie

4 lignes montées sur cannes, tenues en main ou disposées à proximité du pêcheur, munie au maximum de 2 hameçons (simples ou triples) ou 3 mouches artificielles.

1 carafe à vairons de 2 litres maximum

• Pêche aux écrevisses dites « américaines » (1ère et 2ème cat.)

6 balances ($\emptyset \leq 30$ cm), disposées à proximité du pêcheur

Interdites

• Dans les eaux de 1ère catégorie

- ✗ L'utilisation d'asticots (et autres larves de diptères) comme appât ou amorçage
- ✗ La pêche à l'aide d'un poisson vif (inclus les lacs, sauf réglementation spéciale)

Et de manière générale, sont prohibés :

- ✗ Les œufs de poissons
- ✗ La pêche à la main
- ✗ Pêcher sous la glace
- ✗ Lignes de fond
- ✗ Filets et engins
- ✗ Drogues et poisons
- ✗ Matériel de plongée
- ✗ Explosifs et électrocution
- Etc ...

Autorisations de prélèvements : truite fario

Cours d'eau limite amont - limite aval	Tailles légales Truite Fario	Quotas journaliers salmonidés*
Lot : pont neuf RN88 (Basièges) - sortie du département Tarn : pont de Quézac - sortie du département	30 cm	3
Allier : confluence ru de Masméjean (Luc) - sortie du dépt Bramont : pont de Rouffiac (RN106) - confluence Lot Chapeauroux : pont de laval-Atger - confluence Allier Colagne : pont Pessil (Marvejols) - confluence Lot Lot : pont de Bagnols les B. (RD901) - pont neuf RN88 Ru d'Allenc : confluence ru d'Altaret - confluence Lot Luech : pont de la Planche (Vialas) - sortie du départ. Mimente : confluence ravin de Cantemerle (Cassagnas) -confluence Tarnon (Florac) Tarn : confluence ru du Rieumalet (Pont de Montvert) -pont de Quézac Tarnon : confluence ru de Fraissinet (Les Vanels - Vébron) - confluence Tarn (Florac) Truyère : confluence Rimeize - sortie du département	25 cm	5
Allier : confluence ru du Rieufrais (La Bastiste Puy L.) - confluence ru Masméjean (Luc) Altier : Pont de Rochettes basses - confluence Chassezac Ru du Bernadès : totalité du cours (Chanac) Le Bès : Pont de Marchastel (RD900) - retenue de Grandval Borne : totalité du cours Bramont : pont hameau de Molines (St Etienne du V.) - Pont de Rouffiac (RN88) Chapeauroux : Pont Rodier (Châteauneuf de R.) - Pont de Laval-Atger Chapouillet : Passage A75 (St Chély d'A.) - confluence Rimeize Chassezac : Barrage de Puylaurent - sortie du département Colagne : ru du Bouchet (Rieutort de R.) - pont Pessil (Marvejols) Coulagnet : Pont des écoreuils (Montrodât) - colagne Gardon d'Alès : totalité du cours - affluents inclus Galeizon : totalité du cours - affluents inclus Gardon de Ste Croix : pont du garage communal (Ste Croix) - confluence Gardon de St Germain / Gardon de Mialet Gardon de St Germain : Pont de l'Ancizolles (St Germain de C.) - confluence Gardon de Ste Croix / Gardon de Mialet Gardon de Mialet : totalité de son cours Gardon de St Jean : totalité de son cours Gardon de St Martin : pont de Thonas - confluence Gardon de St Germain Jonte : pont de l'Oultre (Gatuzières) - confluence Tarn Nize : Pont RD25 (Langlade) - confluence Bramont Palhère : prise d'eau du barrage de Villefort - Altier Rimeize : pont du Chambon (Fau de Peyre) - Truyère Tarnon : Ru de Massevaques - « Tapoul » (Rousses) - Ru de Fraissinet (Les Vanels) Truyère : Ru de Rieutoret (Serverette) - confluence Rimeize	23 cm	5
Plans d'eau : Naussac, Villefort, Rachas, Roujanel, Puylarent, Pied de Borne, Gani-vet, Moulinet, Grandval dont 1 seul salmonidé de plus 40 cm*	23 cm	5
Tous les autres cours d'eau du département	20 cm	5

* Le nombre de salmonidés autorisé par jour et par pêcheur est toutes espèces confondues (Fario, Arc-en-Ciel, Cristivomer...). Les quotas ne sont pas cumulables !

Rivières et ruisseaux de Lozère

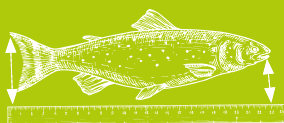
Taille de capture des poissons

Autres salmonidés

Truite arc-en-ciel
23 cm

Ombre commun
38 cm

Cristivomer
40 cm



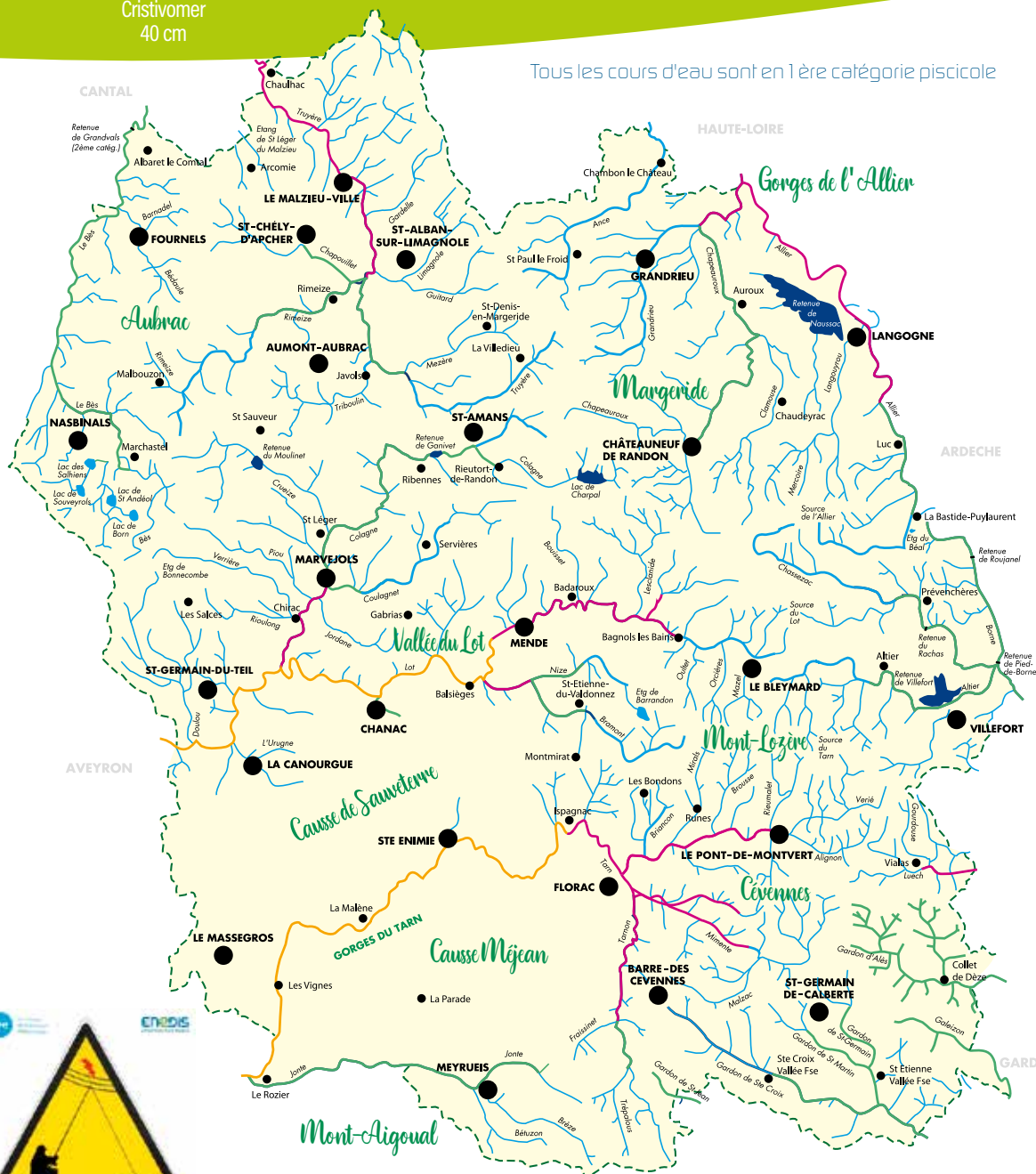
Truites fario

Entre 20 et 30 cm
suivant la zone

Tailles minimums de la truite

- 20 cm
- 23 cm
- 25 cm
- 30 cm

Tous les cours d'eau sont en 1^{ère} catégorie piscicole



Autres poissons (tailles légales, quotas journaliers)

	1ère catégorie		2ème catégorie	
	Taille	Quota	Taille	Quota
Brochet	60 cm	1	60 cm	3 carnassiers dont 2 brochets
Sandre	-	-	50 cm	
Black-bass	-	-	30 cm - No-kill obligatoire sur Grandval	
Autres carnassiers	Non règlementés			
Cyprinidés	Non règlementés (sauf barbeau méridional protégé)			
Ecrevisse signal	Espèce exotique invasive à réguler			
Grenouilles	8 cm (du bout du museau au bout du cloaque)			

Sur les lacs d'Aubrac
Salhiens, St Andréol, Born, Souveyrols, Moulinet
et les Gravières du Malzieu

Fenêtre capture Brochet



Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire

10 20 30 40 50 60 75 80 90 100 +



Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire



Prélèvement
autorisé



Rappel : Pêche au vif interdite en 1ère catégorie



Navigation

La pêche en embarcation est soumise aux règlements particuliers de police relatifs à la navigation de plaisance définis par des arrêtés préfectoraux spécifiques, consultables sur www.pechelozere.com

Grands lacs intérieurs

Lac de Charpal

Période : du 25 mai au 31 décembre

Parcours : « sans tuer » (No-kill)

Esp : Perche, brochet, cyprinidés

Mode de pêche : Une seule ligne équipée de 2 hameçons (simples ou triples) ou 3 mouches. Hameçons sans ardillon (ou écrasé). Pêche aux leurres artificiels.

Appâts naturels, poissons, interdits.

Lac de Naussac

Période : 10 février au 31 décembre

Truite fario : 09 mars au 15 septembre

Brochet : 27 avril au 31 décembre

Sandre : 10 février au 10 mars

08 juin au 31 décembre

Autres esp. : 10 février au 31 décembre

Mode de pêche : Sur le grand lac, deux lignes dont une seule équipée avec un poisson vivant. Sur le plan d'eau du Mas d'Armand, une seule canne. Pêche au vif interdite.

Espèces	Taille légale de capture	Quotas journaliers
Truites	23 cm	5 dont 1 seule de + de 40 cm
Brochet	75 cm	1
Sandre	50 cm	1

Lac de Villefort

Période : 10 février au 27 octobre

Truite fario : 09 mars au 15 septembre

Cristivomer : 09 mars au 15 septembre

Autres esp. : 10 février au 27 octobre

Mode de pêche : Deux lignes. Pêche au poisson mort ou leurres autorisée toute la période d'ouverture. Pêche au vif interdite.

Espèces	Taille légale de capture	Quotas journaliers
Truites AEC	23 cm	5 salmonidés dont 1 seul de + 40 cm
Truites fario	23 cm	
Cristivomer	40 cm	

Parcours spécifiques

Parcours « sans tuer »



Tout poisson capturé est immédiatement remis à l'eau en prenant les précautions garantissant sa survie.

Hameçons simples sans ardillon obligatoires sur tous les parcours « no-kill ». Ligne munie de 2 hameçons ou 3 mouches maximum.

- No-Kill « Mouche »**

Pêche au fouet avec ligne munie de mouches artificielles uniquement.

- No-Kill « Toc et Mouche »**

Mouches artificielles et appâts naturels autorisés, à l'exclusion du poisson mort ou vif.

- No-Kill « Toutes Techniques »**

Leurres, mouches artificielles, appâts naturels autorisés y compris poisson mort. Vif interdit.



Parcours "Jeunes et +65 ans"

Zones réservés aux pêcheurs de - 16 ans et + 65 ans

Toutes techniques

Prélèvements autorisés dans les limites de la réglementation



Réserves de pêche et interdictions permanentes

La liste des zones interdites à la pêche est consultable sur l'arrêté préfectoral et sur le site web :

www.pechelozere.com

Sur le terrain, elles sont matérialisées par des panneaux.



Il est interdit de pêcher dans les ouvrages "passes à poissons"

CARTES DE PÊCHE

Comment ça marche ?

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté sa cotisation et la redevance milieu aquatique de l'année en cours. (Art L436-1)

Sur le domaine public

Les pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche, quelque soit le département où elle a été acquittée, peuvent pêcher dans tous les cours d'eau et plans d'eau de France classés au domaine public de l'Etat mais avec une seule canne.

Cas particulier

Sur un cours d'eau ou plan d'eau limitrophe à 2 départements, les 2 cartes de pêche sont valables et permettent de traverser sur la berge opposée. La réglementation départementale la moins contraignante s'applique.

Spécificité canton de la Grand Combe (30)

Les pêcheurs de l'AAPPMA La Gaule Cévenole, outre de pouvoir pêcher côté Lozère, peuvent aussi pratiquer sur l'ancien pays grand combien côté Gard.

La Fédération de Pêche de Lozère n'est pas adhérente du Club Halieutique Interdépartemental. **La Lozère n'est pas réciprocaire avec les autres départements** : la cotisation départementale est obligatoire pour avoir le droit de pratiquer la pêche sur le territoire lozérien.

La Carte de pêche Lozère donne le droit de pêcher sur tous les lots de la fédération de Lozère et de ses AAPPMA affiliées, qu'ils fassent l'objet de conventions écrites ou bien d'accords tacites. **L'ensemble des AAPPMA de Lozère sont réciprocaires entre elles** et le pêcheur peut se déplacer à sa guise dans le département.

- > **L'acquisition d'une carte de pêche inclue obligatoirement** : une redevance (RMA) + une cotisation nationale (CPMA) + une cotisation départementale.
- > Dans le cas d'un pêcheur venant en Lozère et ayant déjà une carte de pêche valide pour l'année en cours dans un autre département, la RMA et la CPMA étant acquittées, il doit seulement prendre la **cotisation Lozère** pour la durée souhaitée.

En contre partie, un pêcheur ayant une carte Lozère, souhaitant aller pratiquer dans d'autres départements, devra s'acquitter de la cotisation départementale de sa destination et le cas échéant de la vignette Club Halieutique Interdépartemental. Mais il n'aura pas à payer la RMA et la CPMA déjà acquittées en Lozère.

Tarifs exonérés de cotisation 48 pour les personnes en situation d'handicap, résidentes en CAT, MAS, Foyers... et aux pensionnaires en EHPAD, sur présentation d'une attestation, uniquement auprès de la Fédération de pêche 12 av Paulin Daudé - MENDE

TARIFS DES CARTES	RMA	CPMA	COTISATION LOZERE	TOTAL
Majeure	8.80	31.40	44.80	85€
Mineure (-18 ans)	0	5.20	12.80	18€
Découverte (-12 ans)	0	1	5	6€
Découverte femme	8.80	9.40	20.80	39€
Hebdomadaire	3.80	10.20	26	40€
Journalière	1	3.90	9.10	14€

Lacs de montagne

En plus de son réseau exceptionnel de rivières, la nature lozérienne est généreuse avec un ensemble de lacs aux profils variés. Des vastes plateaux de l'Aubrac et ses lacs glaciaires, aux forêts de la Margeride en passant par les vallées dessinant le relief cévenol, chaque lac a son décor pour un moment de pêche dépaystant. Il vous sera possible de traquer la truite, le brochet, la perche ainsi que divers cyprinidés.

Lac de Naussac

Une diversité de pêche nulle part égale

- Ouverture de février à décembre selon les espèces, voir réglementation.
- Altitude : 945 m
- Superficie : 995 ha
- Capacité : 185 millions de m³
- Fonction : soutien d'étiage de l'Allier
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Particularité : se compose d'un plan d'eau réservé pour la pêche des salmonidés et du grand plan d'eau orienté pêche aux carnassiers.

Interdictions

- ✗ Embarcation à moteur thermique



Accès PMR Mas d'Armand

2 mises à l'eau : base nautique côté Naussac et base nautique côté Palhères

Bases nautiques Rondin Parc : 04 66 69 50 46

 Population : perches, brochets, sandres, salmonidés

Pêche autorisée

- Pêche en bateau à moteur électrique (hors zones matérialisées par les bouées jaunes)
- 2 cannes sur le lac de Naussac dont une seule équipée pour la pêche au vif
- 1 canne sur le plan d'eau du Mas d'Armand
- Quota de capture par jour et par pêcheur : 1 Sandre, 1 Brochet, 5 truites. Taille légale de capture : se reporter à la réglementation
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées uniquement par des panneaux



© CGP48



Lac de Villefort

Lac de Villefort

Un environnement d'exception dans un écrin émeraude

- Ouverture de février à octobre selon les espèces, voir réglementation.
- Altitude : 580 m
- Superficie : 136 ha
- Capacité : 35,6 millions de m³
- Fonction : production électrique
- Labellisé Pavillon Bleu depuis 2010
- Particularité : sur le lac « la truite du Mont Lozère » est une pisciculture bio et flottante, unique en France. Vente directe à l'atelier

Pêche autorisée

- Embarcation à moteur (électrique ou thermique)
- 2 mises à l'eau des embarcations : une à la base nautique et une à la pisciculture (zones indiquées par des panneaux)



Accueil pêche Villefort : 04 66 69 10 65

Base nautique : 04 66 46 83 39



Population : truite fario, truite lacustre, truite arc-en-ciel, cristivomer

Lac de Charpal

Plus grand lac « no-kill » de France

- Ouverture de fin mai à décembre, voir réglementation.
- Altitude : 1326 m
- Superficie : 190 ha
- Capacité : 8,2 millions de m³
- Fonction : alimentation en eau potable de la ville de Mende, soutien du débit d'étiages de la Colagne et écrêtement des crues.
- Classé grand lac intérieur de montagne
- Particularité : lac intégral no-kill



Pêche autorisée

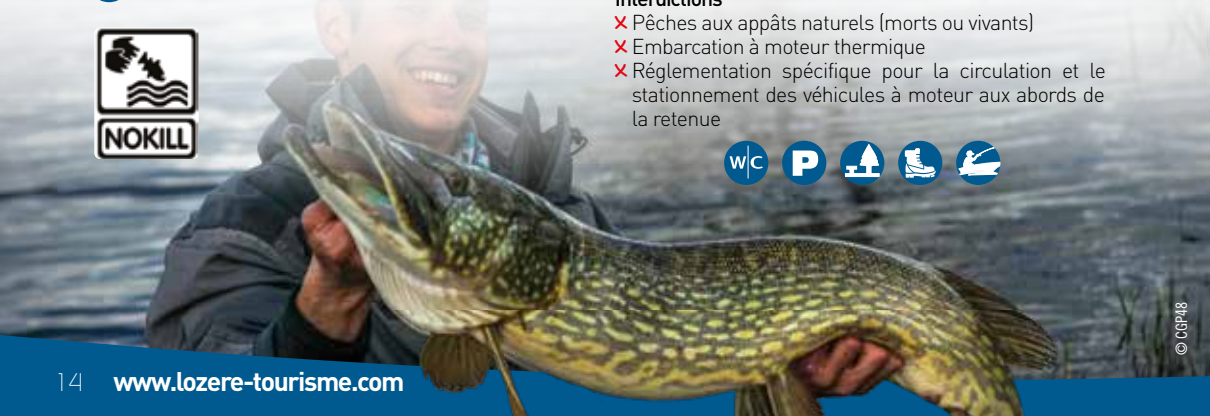
- Pêche aux leurres artificiels
- Une seule ligne montée sur canne, munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles
- Hameçons sans ardillon
- Pêche du bord ou en bateau (à rame ou à moteur électrique)
- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées par des panneaux

Interdictions

- ✗ Pêches aux appâts naturels (morts ou vivants)
- ✗ Embarcation à moteur thermique
- ✗ Réglementation spécifique pour la circulation et le stationnement des véhicules à moteur aux abords de la retenue



Population : perches, brochets, rotengles



Les autres pépites bleues

Lac Saint-Andéol

© Julian Szuu

Les lacs cévenols

Lacs 1^{re} catégorie à population salmonicole dominante

Les vallées cévenoles formées par des cours d'eau puissants cisailant au fil des millénaires le schiste ont permis la construction de plusieurs lacs destinés à la production hydroélectrique. Les forêts verdoyantes contrastent avec la pierre noire des vallées de l'Altier, du Chassezac et de la Borne. Attention, ces lacs ne sont pas aménagés, les accès aux berges sont difficiles en raison de leurs instabilités ou de leurs fortes inclinaisons.

Sur l'ensemble de ces sites, les pêcheurs devront être particulièrement vigilants en aval de ces ouvrages car le niveau de l'eau varie très fortement en fonction des lâchers d'EDF.

Lac de Rachas

53 ha, altitude 828 m

- Mise à l'eau des embarcations dans les zones indiquées
- 1 seule canne autorisée

Lac de Pied-de-Borne

4,5 ha, altitude 320 m

- Pêche facile depuis les berges
- ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique

Lac de Roujanel

41 ha, altitude 610 m

- ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique

Lac de Puylaurent

60 ha, altitude 939 m

Accès au lac difficile, pêche du bord

- ✗ Bateau à moteur thermique ou électrique



Lac de Pied-de-Borne

© Morgane Roux

Les lacs naturels de l'Aubrac

Lacs 1^{re} catégorie avec populations naturelles de brochets et rotengles - déversements de truites arc-en-ciel au lac de Born

Issus de l'aire glaciaire, les lacs d'Aubrac aux eaux sombres sont mis en valeur dans un environnement aux couleurs changeantes et contrastées. La route des lacs sur la route D52 vous offre un spectacle de nature entre les troupeaux de vaches et les burons de pierre de granite où la pause déjeuner avec un bon aligot sera à coup sûr revigorante.

Lac des Salhiens (privé), 6 ha, altitude 1211 m

Lac Saint-Andéol (privé), 11 ha, altitude 1222 m

Lac de Born (privé), 5 ha, altitude 1260 m

Lac de Souveyrols (privé), 1,6 ha, altitude 1303 m



Lac des Salhiens

© Benoît Colomb - PACT AUBRAC

Lac du Moulinet

Un lac ludique

- Ouverture de mars à septembre voir réglementation
- Altitude : 1075 m
- Superficie : 13 ha
- Capacité : 250 000 m³
- Fonction : dérivation du bassin versant Crueize vers le bassin versant la Truyère en vue de la production électrique
- Particularité : classé dans le TOP 3 des plus beaux lacs de France où se mettre au vert par le Lonely Planet (en 2020)



Lac 1^{re} catégorie avec déversement régulier en truites AEC

Pêche autorisée :

- Depuis les pontons aménagés en bois
- Pour plus de tranquillité pêcher tôt ou en fin de journée

Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur
- ✗ Pêcher le vendredi



Baignade surveillée, aire de jeux, animations estivales (sorties natures, espace bien-être, etc.), loisirs (pédalos, stand up paddle, VTT et trottinette électrique), tiralo PMR, base nautique AquaFun avec structure gonflable.

Lac de Ganivet

Un lac avec îlot de verdure

- Ouverture de mars à septembre voir réglementation
- Altitude : 1044 m
- Superficie : 12 ha
- Capacité : 229 000 m³
- Fonction : dérivation des eaux de la Colagne vers le bassin de la Truyère en vue de la production électrique
- Particularité : au milieu du lac se trouve un petit îlot boisé



Lac 1^{re} catégorie avec déversement régulier en truites AEC

Pêche autorisée :

- Plusieurs accès « pêche » autour du lac
- Mise à l'eau des embarcations dans la zone aménagée en accès libre

Interdictions :

- ✗ Embarcation à moteur
- ✗ Pêcher le vendredi



Aire de jeux, location (pédalos, canoës, paddles), sentier d'interprétation, ponton pour PMR.





Les étangs : le top pour débuter

Tous situés en altitude, ces étangs permettent de s'adonner au plaisir de la pêche dans un environnement sécurisé. Destinations privilégiées des familles ou des débutants, ces retenues bénéficient d'un empoissonnement régulier en truites arc-en-ciel, avec de jolis poissons dépassant parfois les 2 kg !

Ouvrez l'œil, au moment calme de la journée, il est possible d'apercevoir un héron cendré, des loutres, des canards ou encore des libellules aux ailes noires. Les zones humides aux abords des étangs favorisent la biodiversité.

Étang de Barrandon – Mont-Lozère

Superficie : 2,5 ha

Classement : situé en zone Cœur du Parc national des Cévennes, labellisé charte européenne du tourisme durable.

Accès : par la route D35 qui relie le col de Montmirat au Pont-de-Montvert.

Contact : 04 66 65 36 11



Étang de Bonnecombe – Aubrac

Superficie : 0,79 ha

Site géré par l'association du lac de Bonnecombe

Accès PMR

Accès : par St-Germain-du-Teil, Le Monastier-Pin-Moriès ou Nasbinals, direction Col de Bonnecombe.

Contact : 04 66 42 99 70



Étang du Béal – Margeride

Superficie : 4 970 m²

Site géré par Valérie Coulet. **Étang non fédéral**

Accès : À La Bastide-Puylaurent, entrer dans le village, passer devant la mairie et poursuivre la route. L'étang est indiqué sur la droite.

Contact : 06 52 08 35 66

Étang St Léger du Malzieu – Margeride

Fermé pour travaux en 2024.

Ouverture et infos pratiques

Étang de Barrandon : ouvert tous les jours en juillet et août. Pour juin et septembre, se renseigner auprès de la fédération.

Étang de Bonnecombe : ouverture au premier mai les week-ends et fériés. Tous les jours en juillet, août et septembre.

Horaire de 10 h à 18 h non-stop

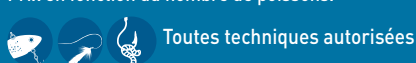
Pour connaître les précisions sur la période d'ouverture et la fermeture des sites, prenez contact avec la Fédération de la Lozère pour la pêche.

Site de pêche privée (hors carte de pêche)

Pour ces 2 espaces de pêche touristique vous trouverez :



Prix en fonction du nombre de poissons.



Toutes techniques autorisées



Population : Truites arc-en-ciel

La pêche : un jeu d'enfant !

Les enfants seront enchantés de partager un moment de pêche avec vous.

Pour passer une journée au bord de l'eau, direction l'un des étangs de pêche, si vous recherchez un moment privilégié associant découverte et rencontre, c'est à l'un des guides qu'il faut vous adresser. Pour les mordus du poisson, la Fédération de pêche propose des initiations et perfectionnement pour vos enfants.

Reliez le nom au poisson correspondant

La pêche est un véritable sport, mais aussi un moment de détente, alors maintenant place au jeu ! En Lozère au bout de la ligne, vous pourrez attraper l'un de ses poissons, mais saurez-vous le reconnaître ?

Truite arc-en-ciel

1



Vairon

2



Sandre

3



Truite fario

4



Carpe

5



Brochet

6



CARNASSIERS

SALMONIDÉS

CYPRINIDÉS

DES CARNETS PÉDAGOGIQUES POUR LA SENSIBILISATION AUX ESPACES NATURELS SENSIBLES

Édités par le Conseil départemental de la Lozère, ces livrets mettent en avant la faune et la flore riches et variées de notre territoire. Composé à 92 % de surfaces non-urbanisée, ces espaces naturels sensibles sont des trésors à découvrir. Les tourbières de Bonnetcombe ou de Lajo font notamment partie des sites remarquables. Carnets disponibles gratuitement sur demande auprès des Offices de Tourisme



Les animations au fil de l'eau "Découverte pêche & Nature"

Programme estival juillet-août

La pêche pour tous : enfants, jeunes, familles sur une demi-journée avec un moniteur-guide de pêche.
À partir de 7 à 8 ans et plus selon les activités

- Pêche au coup
- Pêche des écrevisses
- Pêche en float-tube
- Pêche en barque
- Pêche aux leurres

Participation : Selon activité - Pass'Pêche inclus

Nombreux sites en lacs et en rivières
sur l'ensemble de département

Programme disponible sur :
www.guides-de-peche.fr

Renseignements et inscriptions auprès des guides de pêche et des Offices de Tourisme :

OT Margeride en Gévaudan - Le Malzieu
OT Aubrac Lozérien - Peyre en Aubrac
OT Coeur Margeride - Rieutort-de-Randon
OT Langogne Margeride - Naussac
OT Coeur de Lozère - Mende
OT Gévaudan Destination - Marvejols
OT De l'Aubrac aux Gorges du Tarn - Chanac
AA Gorges du Tarn Causses Cévennes - Florac
OT Cévennes Mont Lozère - Pont-de-Montvert
OT Destination Mont Lozère - Villefort

Colos pêche Accueil de groupes Stage ados

Sur le lac de Villefort, la base de Grandeur Nature propose des colos multipêche pour les 8 à 12 ans et des animations pour groupes en mini séjour avec un moniteur-guide de pêche

grandeurnature48.com

Sur le lac de Naussac et de Charpal, stages de pêche ados « 100% leurres » en barques et float-tubes avec les Guides de Pêche de Lozère

www.lozere-peche.fr

APN Atelier Pêche & Nature

Les APN sont des «écoles de pêche» qui ont lieu le mercredi ou samedi durant l'année scolaire encadrées par l'animateur fédéral avec l'appui de bénévoles et de moniteurs-guides de pêche professionnels. À partir de 8 ans
Initiation aux différentes techniques de pêche :

- Toc aux appâts naturels
- Lancer aux leurres
- Mouches artificielles

Participation : carte adhérent Pêche Lozère
Sorties en lacs et en rivières

Renseignements et inscriptions

Auprès de la Fédération de Pêche et des associations locales

AAPPMA Florac - 4 Rivières
AAPPMA Goulet - Mont Lozère
AAPPMA Mende - Cœur de Lozère
AAPPMA Balsièges - Valdonnez
AAPPMA Marvejols - Chirac
AAPPMA La Canourgue
AAPPMA Grandrieu
AAPPMA Langogne
AAPPMA Margeride-Aubrac

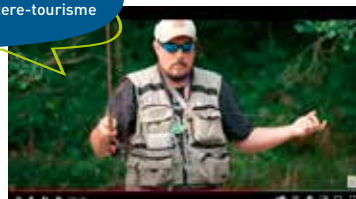
Journées départementales :

- Formation « Mon 1^{er} Permis de pêche »
- Rencontre des APN à l'étang de Barrandon

Autres structures proposant des activités pêche durant l'année :

- Club Pêche du Foyer Rural Terre de Peyre
- Club des Moucheurs du Gévaudan

Inspiration
vidéos de la
destination sur la chaîne
Youtube de @lozere-tourisme





Suivez le guide... de pêche !

Les guides de pêche sont des **personnes passionnées et... passionnantes, prêtes à partager leur parfaite connaissance du patrimoine halieutique lozérien**. Tous sont diplômés et ont une expérience d'un an minimum sur notre territoire. Avec eux, ce sera l'occasion de s'initier aux différentes techniques de pêche ou de perfectionner son geste tout en découvrant la faune et la flore de nos rivières et lacs.



Jérôme BOUARD

PÊCHE AUX CARNASSIERS,
LACS NAUSSAC ET CHARPAL

www.halieu-ethique.com

33(0)6 83 55 07 40

jerome.bouard48@gmail.com

Sinzelles 48300 Fontanes

Carte d'éducateur sportif : 04899ED0037



Alexandre BURTIN

PÊCHE À LA MOUCHE ET TOC NYMPHE

www.guidenaturelozere.sitew.fr

33(0)7 85 04 50 65

unrevedebalbu@gmail.com

Ortizet 48200 Saint-Pierre-le-Vieux

Carte d'éducateur sportif : 04811ED0001



Sébastien CABANE

PÊCHE À LA MOUCHE ET TOC
APPÂTS NATURELS ET NYMPHES

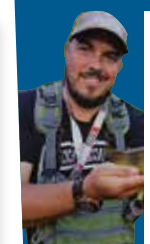
www.peche-lozere.com

33(0)6 87 28 83 61

sebastien.cabane@orange.fr

Le village 48000 Le Born

Carte d'éducateur sportif : 04804ET0002



Christophe CEZANNE

PÊCHE AUX LEURRES ET TOC MULTIPÊCHE

leurresdessourceslozere.wordpress.com

33(0)6 31 00 56 14

christopheleurresdessources@outlook.fr

48000 Saint-Étienne-du-Valdonnez

Carte d'éducateur sportif : 04820ED0032



Thibaut DUPUY

PÊCHE À LA MOUCHE
ET AUX LEURRES

www.pecheaupaysdessources.com

33(0)6 88 89 88 67

pps48@outlook.fr

Pourcharesses 48800 Villefort

Carte d'éducateur sportif : 04819ED0001



Stéphane FAUDON

PÊCHE À LA MOUCHE

www.lozerepechemouche.com

33(0)6 72 94 64 80

stephanefaudon48@gmail.com

La maison du pêcheur, 10 rue du Moulin

48100 Le Monastier-Pin-Moriès

Carte d'éducateur sportif : 04804ET0024





Cédric GALEOTE

HANDIPÊCHE, PÊCHE AUX
CARNASSIERS ET APPÂT NATUREL

www.echapee-peche.com

33(0)6 75 33 98 47

galeote.cedric@orange.fr

Route de Rieutort 48100 Montrodat

Carte d'éducateur sportif : 04815ED003



Antonio FERNANDES DE CAMPOS

PÊCHE AUX LEURRES, TOC NYMPHE ET MULTI-PÊCHE

www.ledoulou.fr

33(0)6 10 14 09 89

ledoulou@gmail.com

Le Pont du Doulou

48340 St-Pierre-de-Nogaret

Carte d'éducateur sportif : 04822ED002



Aurélien PEREZ

PÊCHE TENKARA ET PÊCHE À LA MOUCHE

www.lozere-tenkara.com

33(0)6 41 03 34 18

aurelienperez48@gmail.com

Le village 48230 Cultures

Carte d'éducateur sportif : 04814ED0021



Bastien HUBERT

PÊCHE AUX CARNASSIERS
LACS DE CHARPAL ET NAUSSAC

www.immersionpechelozere.com

33(0)6 29 76 29 86

bastien@immersionpechelozere.com

Camping « le Rocher de Moïse »

RN88 48000 MENDE

Carte d'éducateur sportif : 04818ED0013



Damien ROCHEFORT

PÊCHE À LA MOUCHE, AUBRAC
ET MARGERIDE

www.aubrac-randonnee.com

33(0)4 66 31 33 12 / 33(0)6 20 06 05 66

contact@aubrac-randonnee.com

3 avenue du Gévaudan

48130 Aumont-Aubrac

Carte d'éducateur sportif : 04313ED0027



Rémi VERNIER

PÊCHE À LA MOUCHE, MONT-LOZÈRE

www.peche-mont-lozere.com

33(0)4 66 48 24 60 / 33(0)6 68 16 11 51

peche-mont-lozere@outlook.fr

Fontchaldette 48220 Le Pont-de-Montvert

Carte d'éducateur sportif : 04817ED0005



Pêche en embarcation



Pêche Tenkara



Pêche à la mouche



Pêche aux leurres



Pêche au toc/coup



Pêche en float-tube

Langues parlées : Anglais Espagnol

A noter dans vos agendas 2025
Salon de la Chasse et de la Pêche (biannuel)
Gabalitana

28 et 29 juin 2025 à Mende
animations, initiations, repas et nombreux exposants

Un séjour pêche sur-mesure

© CDT48



Un nid douillet pour les pêcheurs

En Lozère, vous trouverez des logements qualifiés « Hébergements pêche » situés à proximité des sites de pêche et prêts à vous accueillir. Tous répondront à vos attentes en vous offrant un service adapté (local à disposition, stationnement à proximité, ...) et des conseils personnalisés.

L'Agence Lozère Résa vous aide à préparer votre séjour

Le service de réservation Lozère Résa vous propose une gamme de logements variés :



CléVacances



VILLAGE DE GÎTES



VILLAGE DE VACANCES



HÔTELS



CAMPINGS

Ainsi que des séjours pêche personnalisés selon vos désirs.

Rendez-vous sur le site Internet Lozère Résa afin de trouver le logement qui vous convient parfaitement !

Lozère Résa - Réserver votre location de vacances en Lozère (lozere-resa.com)

Gîtes de France de Lozère

Gîtes de France (Lozère) vous offre des gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape ainsi que des séjours thématiques en écogîte et gîte de pêche.

Gîtes de France Lozère - site officiel (gites-de-france-lozere.com)

Offres de séjours pêche par la Compagnie des guides de pêche

Des offres de séjours pêche encadrées par un professionnel de la Compagnie des guides de pêche de Lozère ou en formule « pêche en liberté » sont possibles sur le département. Rapprochez-vous de votre guide de pêche, il vous orientera : **Compagnie des Guides de Pêche de Lozère (guides-de-peche.fr)**

Les Navettes touristiques Lio pour découvrir les sites emblématiques de Lozère



Pour un séjour «green», ce service vous permet d'arpenter la Lozère tout en limitant votre impact sur l'environnement en utilisant un transport en commun en milieu rural. Mende, Florac, Langogne, Nasbinals, Meyrueis, Villefort, La Garde-Guérin, Bagnols-les-Bains, Marvejols sont les villes principales desservies par les navettes touristiques Lio.

Navettes disponibles en juillet et août.

Ticket à 2 € /trajet (lio.laregion.fr)

En quelques clics offrez la Lozère en cadeau

Offrez la Lozère, c'est le bon plan pour dénicher une idée originale de cadeau avec les meilleures activités à faire ici ! Patrimoine, bien-être, gourmandise, sport et nature, tout est réuni pour partager de belles découvertes et moments inoubliables.

**Offrez la Lozère
Lozère Tourisme
(lozere-tourisme.com)**



Occitanie

tu nous régales

Quel régal de pouvoir manger local et régional avec Sud de France, la marque des bons produits de la Région Occitanie.

Recettes et bons plans sur [sud-de-france.com](https://www.sud-de-france.com)

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. [MANGERBOUGER.FR](https://www.mangerbouger.fr)



Plus d'infos sur la Lozère

hébergements, restaurations, commerces, activités, sites touristiques, sorties...

Consultez notre site internet ou contactez-nous :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Rue du Gévaudan - 48000 Mende

33 (0)4 66 65 60 00

cdt@lozere-tourisme.com - www.lozere-tourisme.com



© Michael Schmidt

Rendez-nous visite à Paris

MAISON DE LA LOZÈRE À PARIS

Boutique et Restaurant

1 bis et 4, rue Hautefeuille - 75006 Paris

33 (0)1 43 54 26 64

contact@lozere-a-paris.com

www.lozere-a-paris.com



© Benoît Colomb - Lozère Tourisme

Sur l'A75

MAISON DU TOURISME

AIRE DE LA LOZÈRE

A 75 - 48200 Albaret-Sainte-Marie

33 (0)4 66 31 94 06

Pour réserver votre séjour en Lozère, contactez :

AGENCE LOZÈRE RESA

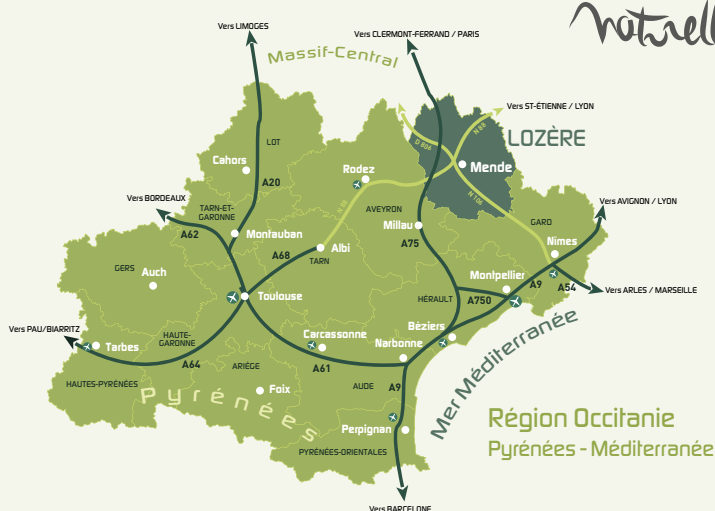
Gîtes de France / Hôtels / Village de vacances / Campings...

Centrale de réservations départementale - rue du Gévaudan - 48000 Mende

33 (0)4 66 48 48 48

sla@lozere-resa.com - www.lozere-resa.com

À bientôt...en Lozère,
naturellement!



lozere-tourisme.com